



AVIS PUBLIC DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 16 juin 2026 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Immeuble visé : 2A, rue Saint-Gabriel | zone 135-P | terrain de baseball

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'un événement qui se tiendra le samedi 27 juin 2026 entre 21h et 23h, étant une période en dehors des événements spéciaux décrétés par règlement du conseil.

Le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels 384-2016 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 28 mai 2026

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'usage conditionnel sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 28 mai 2026

Ce 28 mai 2026



Me Simon Parisé,
Greffier